

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION de BUREAU
DU 11 JUIN 2008 à 18 HEURES**

Les membres du Bureau du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis le 11 Juin à 18 heures dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DEZELU**.

Date de la convocation : 3 Juin 2008

Etaient présents : Monsieur DEZELU, Mesdames MORIN et PRIOL, Messieurs CHESNEAU, DELAITRE, DOUCET, MICHOUX, NIEUVIARTS, PITAULT et VOVELLE.

Etait absent : Monsieur LEHOUX

Assistaient à la réunion : Madame PITAULT, directrice du syndicat
Monsieur AFFOUARD, responsable technique

Avant d'étudier l'ordre du jour, **Monsieur DEZELU** rappelle que les réunions du S.M.I.C.T.O.M. ont pour objet de débattre de l'intérêt général.

I - Etude de l'ordre du jour du Comité Syndical du 19 juin 2008

• Création et suppression de poste

Monsieur le Président précise qu'il conviendra de délibérer sur la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe afin de pallier à la mutation d'un agent.

• Autorisation de signature du marché « conditionnement, transport et traitement des Ordures Ménagères ».

La commission d'appel d'offre procédera à l'ouverture des plis le 12 juin et statuera sur les offres le 16 juin.

Il s'agit d'un marché établi sur 3 ans renouvelable 2 fois un an par tacite reconduction.

• Convention d'adhésion à Eco-Folio

Comme évoqué lors de la précédente réunion, Eco-Folio, éco-organisme permet le versement de nouveaux soutiens financiers en supplément du rachat des Imprimés Non Sollicités (INS).

A titre indicatif, au vu des tonnages de journaux-magazines, ce soutien serait de l'ordre de **7 800 € par an**.

• Approbation des comptes rendus des 13 et 29 mai 2008 : ceux-ci seront transmis avec la convocation du Comité Syndical du 19 juin prochain.

- Convention d'accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron : suite à la réunion du Comité Syndical du 29 mai dernier, **Monsieur DEZELU** a pris contact avec **Monsieur BLANCHE** (maire de Villeny) afin de lui préciser les conditions d'accès pour les habitants de sa commune.

En effet, dans cette éventualité, les bennes destinées au dépôt des déchets verts seront retirées de la plate-forme. Les habitants de Villeny seront amenés à se rendre à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron pour y déposer leurs déchets verts et autres déchets.

Monsieur BLANCHE évoquera prochainement ces conditions à son conseil municipal et tiendra le S.M.I.C.T.O.M. informé de sa décision dans les meilleurs délais.

Monsieur DEZELU propose de joindre **Monsieur GUEMON**, maire de La Ferté-Beauharnais, afin de rapporter les mêmes propos pour la plate-forme de la Ferté-Beauharnais.

Concernant la commune de La Marolle-en-Sologne, la situation est différente puisqu'il n'y a pas de plate-forme sur le territoire de la commune.

- Règlement intérieur

Monsieur DEZELU propose de créer un groupe de travail pour reprendre la rédaction du règlement intérieur. **Messieurs DELAITRE, DEZELU, NIEUVIARTS** et **PITault** se portent volontaires.

A cela, il conviendra d'intégrer le personnel à savoir un représentant des chauffeurs, un représentant des rippeurs et un représentant du personnel administratif.

En fonction des calendriers des personnes concernées, la date du **lundi 7 juillet à 17 heures** est retenue.

- Information sur les tonnages repris et recyclés

Une réunion organisée par la société Valorplast, société créée pour assurer la reprise et garantir le recyclage des bouteilles plastiques issues des collectes sélectives, s'est tenue dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier.

Huit collectivités y ont participé. Au cours de cette réunion, la société Valorplast a mis en avant les très bons résultats du S.M.I.C.T.O.M. tant en matière de performance que de qualité de tri.

En effet, la quantité de plastique recyclé du S.M.I.C.T.O.M. est de **6,1 kg/habitant/an** alors que le taux de recyclage national est de **3,3 kg/habitant/an** et le gisement est de **6,4 kg/habitant/an**.

Par sa performance, le S.M.I.C.T.O.M. se place **en tête des huit collectivités** présentes.

Monsieur MONCE, représentant la société Valorplast, évoque également le **faible taux de refus** du syndicat, à savoir **11%**.

Questions diverses

➤ **Monsieur DELAITRE** s'interroge comment s'effectue l'organisation de nettoyage des vêtements des agents du S.M.I.C.T.O.M.

Le syndicat travaille avec la société **Initial BTB**. Un contrat de location-entretien a été établi en 2006 qui comprend : la location des vêtements, la remise en état, le nettoyage, le remplacement des articles dégradés, la livraison et les enlèvements hebdomadaires.

➤ Acquisition d'un transpalette électrique

Ce matériel sera utilisé pour transporter les Déchets d'Équipement Électriques-Électroniques (D.E.E.E.) dans les locaux de Lamotte-Beuvron à raison de deux évacuations par semaine.

L'acquisition de ce matériel avait été prévue au budget. Les crédits alloués sont de 5 900 €.

Trois entreprises ont été contactées et ont fourni des offres qui se résument comme suit :

FOURNISSEURS	TARIF TTC (€)	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES
HYSTER	5 094,96	- Capacité de levage : 1 800 kg - Batterie garantie sur 4 ans - Chargeur embarqué
AEB	5 681,00	- Capacité de levage : 1 800 kg - Batterie garantie sur 4 ans - Chargeur mono
VALMAN	5 023,20	- Capacité de levage : 2 000 kg - Batterie garantie sur 4 ans - Chargeur mural

Monsieur DOUCET demande que l'on se renseigne pour du matériel en location.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la **Société Hyster** accepterait de consentir un **rabais de l'ordre de 200 €**.

➤ Acquisition d'un véhicule léger

Les garages RENAULT du S.M.I.C.T.O.M. ont été consultés pour le remplacement d'un véhicule acquis d'occasion en 2002. Celui-ci comptabilise actuellement 203 000 kms.

A l'origine, les services avaient orienté leurs recherches sur un véhicule de type CLIO d'occasion.

Or, les tarifs appliqués aux collectivités à l'heure actuelle tendent à favoriser l'achat d'un véhicule neuf.

En effet, l'acquisition d'un véhicule neuf équivaldrait au coût d'un véhicule d'occasion.

Après consultation, les garages, via leur concessionnaire, ont proposé les offres suivantes :

CONCESSIONNAIRES	GARAGES	VEHICULES	TARIFS	DELAIS	REPRISE
WARSEMAN Romorantin	- Garage Michel (Nouan) - Garage de l'Etape (Lamotte)	CLIO 5 portes extrême gris platine DCI 70 ECO 2	12 988	10 août	2 000
REAGROUP Orléans	- Garage du Stade (Lamotte)	CLIO 5 portes extrême Blanc DCI 70 ECO 2	12 746	10 juillet	1 500
SCAC Vierzon	- Garage Le Bozec (Salbris) - Garage des Plaines (Souesmes)	CLIO 5 portes extrême Blanc DCI 70 ECO 2	12 878	10 jours à réception de la commande	2 000

Monsieur NIEUVIARTS suggère de consulter les tarifs de l'UGAP.

Monsieur DOUCET s'interroge sur la nécessité d'un véhicule 5 portes.

Ce critère a été retenu dans la perspective de réunions à l'extérieur.

Au vu des différentes propositions, il apparaît que l'offre la mieux disante est celle produite par la **concession SCAC Vierzon**.

Malgré tout, **Monsieur DEZELU** va solliciter les garages pour la fourniture d'un véhicule de couleur foncée à l'intérieur.

A propos des consignes de tri, **Madame MORIN** souhaite savoir s'il y a des obligations de laver les boîtes de conserve.

Lors de la collecte sélective, cette information a été effectivement transmise mais cette obligation n'est absolument pas fondée.

De même, **Madame MORIN** souhaite savoir si les pots de yaourts sont recyclés du fait de la présence du point vert sur leur emballage.

Ces produits ne peuvent faire l'objet à l'heure actuelle d'un recyclage.

Le point vert permet de reconnaître une entreprise partenaire de la valorisation des emballages ménagers.

En contribuant au programme Eco-Emballages les entreprises se mettent en accord avec la loi qui les oblige à participer au recyclage des emballages qu'elles mettent sur le marché.

En échange de leur participation financière, les entreprises apposent le point vert sur leurs produits. Les fonds obtenus sont alors reversés aux collectivités locales et servent à la mise en place de la collecte sélective.

Les emballages portant le point vert ne sont pas tous recyclables. Avant de les déposer dans un sac jaune, il faut donc vérifier qu'ils figurent bien dans le guide de tri.

- **Monsieur CHESNEAU** informe que l'ancienne station d'épuration de Pierrefitte-sur-Sauldre va dégager une surface de terrain susceptible d'implanter une déchèterie.

Celui-ci rappelle la demande faite il y a quelques mois, à savoir la construction d'une déchèterie.

Monsieur DEZELU prendra connaissance de ce dossier dans les prochaines semaines et ne manquera pas d'informer Monsieur le Maire de l'opportunité d'une telle création.

- **Monsieur MICHOUX** demande une intégration de l'agent communal de Salbris dans l'effectif du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris dans la mesure où la totalité de son temps de travail correspond aux heures d'ouverture de la déchèterie de Salbris.

Des contacts seront pris avec le service du personnel de la ville de Salbris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.